

Compte-rendu du conseil d'école Jacques Prévert de Veuzain-sur-Loire du lundi 14 Mars 2019 à 18h00

Présents:

M. David BARRÉ, directeur de l'école élémentaire,
Mme Sarah GUESDON, adjointe au maire en charge de la vie scolaire,
Mmes et MM., Juliette CASSABÉ, Vicky FLEURY, Sarah PRÉJEAN, Isabelle PRESVÔTS, Didier SANJEU, enseignants,
Mme Amélie ROY, enseignante ZIL assurant le remplacement de M. THENAISY,
Mmes et MM. : Laëtitia BONNEAU, Julie BOUSSETON, Magali CHAMBARET, Laurent CRESPON, Virginie FRESNEAU,
Florence RABIN, représentants des parents d'élèves.

Absents excusés :

M. Eric LÉPINARD, Inspecteur de l'Éducation Nationale,
M. Gwendal ARNOULT, coordinateur enfance-jeunesse,
Mme Valérie BURY et M. Anthony THENAISY, enseignants,
M. Dominique FADUILHE, enseignant spécialisé à dominante pédagogique,
Mme Jacqueline ALLAIN, enseignante spécialisée chargée de l'aide rééducative,
M. Etienne OMBREDANE, psychologue scolaire.
Mmes Charlyne GASNIER et Laure TROCHU, représentantes des parents d'élèves.

École maternelle publique

Tél. 02 54 51 20 53
ecm-onzain
@ac-orleans-tours.fr

9 rue Gustave Marc
41150 Onzain

École élémentaire publique

Tél : 02 54 51 20 49
ec-jacques-prevert-onzain
@ac-orleans-tours.fr

6 rue Gustave Marc
41150 Onzain

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'école du 8 novembre 2018

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2) Budget de l'école élémentaire

Fonctionnement

Le budget des fournitures scolaires attribué par la municipalité est de 7 518 € soit 42 € par élève (179)

Répartition :

Fournitures scolaires = 6 300 €

Coût copie = 1 050 €

Subvention coopérative scolaire = 168 €

Subvention coopérative scolaire projets de classe = 3 500 € (classe de mer + projets)

Transport collectif = 1 400 € (soit 200 €/classe)

Matériel pédagogique = 840 € (soit 120 €/classe)

Dictionnaires de fin d'année = 800 €

Produits pharmaceutiques = 100 €

Intervenant sportif = 1 800 €

Total = 15 958 €

Investissement

1 poste informatique pour M. SANJEU = 800 €

3 postes informatiques pour la salle informatique = 600 €

1 lampe TNI pour Mme CASSABÉ = 650 €

Total = 2050 €



2/3

3) Projet d'école, travaux et investissement.

Dans le cadre du projet d'école, l'équipe enseignante avait renouvelé la demande de :

- bacs à fleurs permettant de délimiter physiquement les différentes zones de la cour,
- tables et chaises adaptées à l'extérieur (le mobilier de récupération, non adapté, se dégrade rapidement et devient dangereux pour les enfants).

Mme GUESDON et M. ARNOULT précisent qu'il est prévu de récupérer des tables et des chaises à la cantine puisque le mobilier va y être changé. Quant aux bacs à fleurs, un problème d'accessibilité se pose. Les enseignants insistent sur la nécessité de multiplier les délimitations physiques pour concrétiser les zones mises en place. Des bacs à fleurs amovibles peuvent très bien être installés.

Le patronage Laïc a répondu favorablement à l'achat d'un baby-foot adapté à l'extérieur. Toute l'équipe éducative ainsi que les élèves remercient le patronage Laïc pour cette générosité et cette contribution à l'amélioration du cadre de vie des enfants.

4) Sorties éducatives réalisées et projetées :

Les classes de Mme BURY et M. BARRÉ iront à la ferme pédagogique le 4 avril prochain, feront intervenir le CDPNE le 2 et le 23 mai pour travailler sur la faune de la mare et des forêts et iront au zoo-parc de Beauval le 18 juin.

Les classes de Mme BURY et M. BARRÉ se rendront à la médiathèque de Veuzain dans le cadre d'un projet « Lire et faire lire » en collaboration avec la Ligue de l'enseignement du Loir-et-Cher et l'UDAF de Blois. 2 intervenantes bénévoles prennent en charge des petits groupes d'élèves pour des lectures plaisirs.

Les classes de Mme BURY, M. BARRÉ, Mme CASSABÉ et Mme PRESVÔTS bénéficieront d'interventions sportives dans le cadre d'un projet « Foot à l'école » avec l'Association Sportive Chouzy/Onzain.

Les classes de Mme BURY, M. BARRÉ, M. THENAISY, Mme FLEURY et Mme PRESVÔTS iront à l'exposition sur les objets anciens mise en place par l'association « Les rencontres d'Onzain » du 1^{er} au 5 avril.

Dans la classe de M. THENAISY, le projet danse en partenariat avec la Halle aux Grains s'est déroulé comme convenu. Les 30 heures d'ateliers artistiques ont été dispensées par des intervenants professionnels de la « Compagnie La Poétique des Signes ». Ce projet s'est finalisé par le spectacle « C'est une légende », le mardi 19 mars, à 19h30, à la HaG.

Les classes de Mme FLEURY (le 3 mai), Mmes CASSABÉ et PRESVÔTS (le 10 mai) iront au Clos Lucé.

Mme CASSABÉ se rendra à Blois les 24 mai et 6 juin pour un parcours citoyen.

Mme CASSABÉ et Mme PRESVÔTS renouvellent le concours mathématique Kangourou.

Le 17 juin, la classe de Mme PRESVÔTS ira à la maison de la BD.

Comme chaque année, l'école organise un après-midi carnaval, le vendredi 5 avril. A cette occasion, les élèves peuvent venir déguisés. Nous remercions les parents qui pourront apporter une collation.



3/3

5) Conseil d'élèves du 25 février 2019

Le premier conseil d'élèves a eu lieu en présence de 4 enseignants et d'un représentant délégué de chaque classe.

Il en ressort :

- une nécessité de réinvestir sur l'achat de jeux de cour,
- une mise en place de plannings qui permettraient à tous les élèves de profiter des différents pôles dans la cour,
- une réfection de la cour qui devient dangereuse et qui se dégrade rapidement,
- la mise en place d'une poubelle supplémentaire et une sensibilisation nécessaire des élèves pour maintenir une hygiène correcte dans les sanitaires.

Vous trouverez en annexe, le compte rendu de cette réunion.

6) Carte scolaire, prévision des effectifs pour la rentrée 2019 et organisation pédagogique envisagée

A la rentrée prochaine, 25 nouveaux CP devraient être scolarisés dans notre établissement.

En contrepartie, 35 CM2 nous quitteront en fin d'année. 2 radiations sont à prévoir.

Nous avons actuellement, 176 élèves scolarisés. Nous devrions donc avoir 164 élèves l'année prochaine.

Cependant, un dispositif ULIS école est envisagé. Ce dispositif permet d'inclure dans les classes des enfants en situation de handicap.

Au regard des effectifs qui baissent, ce dispositif annule donc les craintes que nous avons sur l'éventuelle fermeture d'une classe.

La municipalité travaille déjà sur la mise en place de ce dispositif ULIS qui nécessite une nouvelle classe pouvant accueillir 12 élèves supplémentaires.

La quotité de décharge de direction passera de 0.25 à 0.33 à la rentrée 2019.

7) Questions des représentants des parents d'élèves

Que va impliquer le projet de loi BLANQUER au niveau de l'école ?

Nous n'avons, à ce jour, pas plus d'éléments concernant la loi BLANQUER.

De même, nous n'avons aucune information sur l'éventuel rapprochement du collège avec l'école (création des établissements publics des savoirs fondamentaux).

8) Définition de la date du 3^{ème} conseil d'école :

Le prochain conseil d'école aura lieu le 13 Juin 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Fait à Onzain, le 02 Avril 2019.

Le directeur de l'école élémentaire,

David Barré.